



**DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA
DEGRADATION DES TERRES**

Table des matières

RESUME	3
I – ENJEUX	4
II – UN OBJECTIF PRINCIPAL : FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE D’ACTIONS BENEFICIANT DIRECTEMENT AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LA DESERTIFICATION.	5
III- AGIR AU NIVEAU INTERNATIONAL	5
Objectif 1 : renforcer les capacités de négociateurs des PMA, pour qu’ils puissent peser dans les débats globaux	6
Objectif 2 : faciliter l’implication de la société civile du Nord et du Sud, ainsi que celle de la recherche	6
Objectif 3 : influencer les orientations stratégiques des institutions multilatérales.	6
IV- AGIR AU NIVEAU REGIONAL ET SOUS-REGIONAL	7
Objectif 4 : aider à la construction, la diffusion, la mise en oeuvre de méthodologies communes et partagées	7
Objectif 5 : appuyer la structuration de l’action sous-régionale et la coordination entre acteurs de divers Etats voisins	7
Objectif 6 : développer des thématiques de recherche communes et nouvelles	8
V- AGIR AU NIVEAU NATIONAL	8
Objectif 7 : soutenir l’élaboration des politiques et des stratégies nationales	8
Objectif 8 : développer et promouvoir des systèmes et des techniques de gestion durable des ressources naturelles	9
VI - AGIR AU NIVEAU LOCAL	10
Objectif 9 : favoriser au niveau local l’émergence de projets de terrain	10
Objectif 10 : appuyer la mise en œuvre de projets durables	10
III - PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE	11

RESUME

La désertification et la dégradation des terres affectent de manière directe le patrimoine mondial. La lutte pour la maîtrise de ce phénomène est devenue l'un des plus grands enjeux des années à venir. La France s'est engagée à soutenir les efforts des pays menacés en ratifiant la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD), adoptée à Paris en 1994 et à ce jour ratifiée par 191 Etats. Cette convention constitue depuis dix ans la pierre angulaire de l'action internationale en matière de lutte contre la désertification. Elle représente, aux côtés des deux autres conventions issues du Sommet de Rio (la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques CCNUCC et la Convention sur la Diversité Biologique CDB), l'un des plus importants accords multilatéraux de l'environnement et se signale par l'importance accordée à l'association de la société civile et la dimension participative de sa mise œuvre.

Le développement durable, et plus particulièrement le développement rural favorisant le maintien des activités agricoles, pastorales et forestières de centaines de millions de personnes vivant sur plusieurs milliards d'hectares de terres affectées ou menacées de dégradation, est un défi de premier ordre. Aujourd'hui, plus de vingt pays les moins avancés (PMA) sont touchés de plein fouet par la désertification. Il est impératif de trouver les réponses nécessaires pour lutter contre ce phénomène qui risque de s'aggraver du fait des changements climatiques. Les conséquences économiques, sociales et environnementales de la dégradation des terres sont de nature à remettre en cause la survie de populations faisant déjà partie des plus pauvres de la planète.

Compte tenu de l'importance des enjeux liés à la désertification, la France a décidé de se doter d'un cadre d'actions stratégiques afin de renforcer l'efficacité de son aide dans ce domaine. **L'objectif principal de ce cadre stratégique est de favoriser la mise en œuvre d'actions bénéficiant directement aux populations touchées par la désertification.**

Pour que les conditions de mise en œuvre d'actions locales soient réunies, **ce document d'orientation stratégique définit les actions à entreprendre à tous les niveaux appropriés**, soit au niveau mondial, régional, sous-régional, national et local avec les acteurs du développement et de la société civile.

Il est nécessaire de poursuivre les actions déjà entreprises et de leur donner plus de cohérence au sein du nouveau dispositif français de coopération, en lien avec les actions des autres partenaires du développement, notamment au sein de l'Union Européenne. Ce document d'orientation stratégique doit donc permettre de guider les acteurs français dans ce défi : les ministères responsables, l'AFD¹, le FFEM², les scientifiques, les opérateurs du développement, les OSI³ et les ONG. Des efforts de coordination existent déjà entre tous ces acteurs, il est proposé de les renforcer afin de rendre plus efficace l'action collective.

L'engagement de la France dans la lutte contre la désertification est cohérent avec ceux qu'elle a pris dans le cadre de la CDB, de la CCNUCC et du protocole de Kyoto. Cette orientation stratégique doit contribuer à renforcer ces liens et favoriser les synergies entre les actions soutenues par la France dans ces domaines.

¹ AFD : Agence française de développement

² FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

³ OSI : Organisation de solidarité internationale

I – ENJEUX

On estime que 3,6 milliards d'hectares de terres sont sujets à des risques de dégradation dus à une mauvaise gestion des terres, de l'eau et des ressources végétales, au surpâturage et au prélèvement excessif de bois de chauffe, à des pratiques agricoles inadaptées entraînant l'érosion, la perte de fertilité et la salinisation des sols. Le stade ultime de la dégradation conduit à des situations irréversibles.

Plus d'un milliard et demi de personnes vivent dans des régions arides, semi-arides et sub-humides⁴, réparties dans plus de 60 pays. A l'exception de ceux qui disposent de richesses minières et pétrolières (Moyen Orient) ou qui ont des activités industrielles et de service (Chine, Inde...), ces pays vivent essentiellement de leurs ressources naturelles et donc d'activités agricoles, pastorales et forestières, le plus souvent destinées à la consommation nationale. L'accroissement démographique et les sécheresses persistantes, s'ajoutant à des modes de mise en valeur des terres inadaptés augmentent la pression sur ces ressources et mettent ainsi en danger l'environnement local, notamment la diversité biologique, et la survie même des populations concernées.

On estime que 600 millions de personnes vivent dans des conditions de précarité et de pauvreté grandissante. Parmi les 50 pays dont le PNB/habitant est inférieur à 500 USD/an, 20 d'entre eux sont très directement affectés par la désertification.

Dans le même temps des **risques nouveaux liés aux changements climatiques** font leur apparition : on estime en effet que les irrégularités climatiques vont s'accroître, que les périodes de sécheresses prolongées ou de pluies diluviennes peuvent se renforcer. Les ressources en eau disponibles vont devenir de plus en plus limitées dans la majorité de ces pays.

Les conséquences sociales et économiques de tels processus sont graves : la désertification entraîne une perte de productivité des terres qui, dans un contexte de forte poussée démographique, engendre des phénomènes de migrations.

Les conséquences de la dégradation des terres ne se limitent donc pas aux pays qui en sont les victimes. Les effets, du point de vue de l'appauvrissement de la biodiversité, de la réduction de la fixation de carbone et de la pollution des eaux internationales peuvent être considérables et toucher tous les habitants de notre planète.

Pour autant, la vitalité et le dynamisme des populations concernées montrent que tout espoir n'est pas perdu et qu'investir dans ces régions est non seulement un devoir éthique nécessaire envers ces populations mais est aussi économiquement justifié, tout en étant indispensable pour l'environnement.

Lutter contre la désertification constitue une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs du millénaire (OMD) pour le développement, notamment l'OMD 1 portant sur la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim et l'OMD 7 portant sur l'environnement.

⁴ Cette classification s'étend de zones à pluviométrie inférieure à 100 mm jusqu'à des zones à pluviométrie supérieure à 800 mm mais à fort caractère saisonnier conférant une caractéristique aride

II- UN OBJECTIF PRINCIPAL : FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE D’ACTIONS BENEFCIANT DIRECTEMENT AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LA DESERTIFICATION.

Cet objectif principal est en accord avec :

♦ la stratégie sectorielle du CICID⁵ en matière d’environnement qui stipule que « L’APD française contribuera à la mise en œuvre de la convention désertification par des projets **bénéficiant en priorité aux populations concernées, principalement dans la zone soudano-sahélienne et dans le Maghreb**» ,

♦ la stratégie sectorielle sur «l’agriculture et sécurité alimentaire» du CICID qui stipule que « les actions de l’Aide française chercheront à appuyer les PED dans la définition et la mise en œuvre d’applications concrètes au secteur rural des accords multilatéraux environnementaux liés à l’agriculture. Cela concerne, notamment, la lutte contre la désertification compte tenu de son lien direct avec l’agriculture et la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité, en particulier par le maintien du patrimoine génétique des variétés adaptées aux conditions climatiques locales».

Compte tenu de l’ampleur du phénomène et de la faiblesse des moyens des populations affectées, les actions de lutte contre la désertification doivent être dictées par une réelle volonté politique, tant de la part des Etats affectés que des bailleurs de fonds internationaux et de la société civile.

Pour atteindre cet objectif, il apparaît nécessaire d’intervenir à tous les niveaux, du plus global au plus local, avec, pour chaque niveau, des outils et des moyens adaptés, en vue de la création d’un environnement favorable à la mise en œuvre d’actions de terrain, principalement dans la zone soudano-sahélienne et dans le Maghreb, conformément à l’orientation donnée par la stratégie sectorielle «environnement » du CICID.

Le cadre stratégique français de lutte contre la désertification et la dégradation des terres se décline à tous les niveaux appropriés, à la fois au niveau mondial avec les Nations Unies, mais également au niveau des continents affectés à l’échelle régionale, sous-régionale, nationale et bien entendu locale avec les acteurs du développement et de la société civile. Cela nécessite également une coordination efficace avec les autres Etats membres de l’Union européenne.

III- AGIR AU NIVEAU INTERNATIONAL

Il s’agit ici du niveau décisionnel des politiques globales. La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification constitue la pierre angulaire de l’action internationale en la matière. Sous son impulsion, des Programmes d’Action Nationaux (PAN), sous-régionaux et régionaux de lutte contre la désertification ont été adoptés, aux côtés de programmes équivalents de gestion de la biodiversité, d’adaptation aux changements climatiques, de réduction de la pauvreté.

Toutefois, ces divers PAN restent imparfaits et peu intégrés notamment dans les plans stratégiques de lutte contre la pauvreté. Leur mise en œuvre tarde donc à se concrétiser sur le terrain au niveau des populations affectées.

La France, en liaison avec l’Union européenne interviendra plus activement dans les enceintes des Nations Unies (Assemblée Générale des Nations Unies, Convention sur la Lutte contre la

⁵ CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

Désertification et ses organes : Conférence des Parties, Comité de la Science et de la Technologie, Comité d'examen de la mise en œuvre de la convention) mais également dans les instances d'orientation du FEM⁶ et de la Banque Mondiale. Il est également nécessaire de développer des synergies avec les actions entreprises dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC.

Par ailleurs, afin d'améliorer le lien avec le niveau local, il est nécessaire de **renforcer la participation de la société civile du Nord et du Sud** dans les discussions menées dans ces enceintes.

Objectif 1 : renforcer les capacités de négociateurs des PMA, pour qu'ils puissent peser dans les débats globaux

Actions :

1. former des représentants africains aux négociations internationales,
2. appuyer la présence de ces représentants dans les enceintes internationales,
3. favoriser la concertation entre responsables, notamment francophones et des pays de la ZSP.

Objectif 2 : faciliter l'implication de la société civile du Nord et du Sud, ainsi que celle de la recherche

Actions :

1. augmenter la diffusion d'informations sur les enjeux de la LCD et la sensibilisation de l'opinion publique au Nord comme au Sud,
2. appuyer la concertation avec la société civile à tous les niveaux de décision : favoriser sa participation aux débats internationaux et renforcer les capacités par des formations appropriées,
3. accroître la mobilisation des scientifiques et des experts français et francophones dans tous les débats internationaux pour faire émerger les thématiques de la LCD et favoriser la diffusion des connaissances, en s'appuyant en particulier sur le CSFD⁷,
4. organiser les échanges entre scientifiques, ONG, OSI⁸ et acteurs du développement.

Objectif 3 : influencer les orientations stratégiques des institutions multilatérales

Actions :

1. soutenir le Secrétariat de la CNULCD, éventuellement par des contributions volontaires,
2. conformément aux orientations fixées pour FEM-4, veiller à ce que le FEM poursuive son appui aux projets liés à la lutte contre la désertification en accentue son appui aux projets liés à la lutte contre la désertification en Afrique, mieux utiliser le FFEM⁹ et appuyer les formations, notamment celles menées par l'IEPF¹⁰, afin qu'il y ait plus de projets africains de LCD déposés et pris en compte dans le cadre du FEM,

⁶ FEM : Fonds pour l'environnement mondial

⁷ CSFD : Comité scientifique français sur la désertification

⁸ OSI : Organisation de solidarité internationale

⁹ FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

¹⁰ IEPF : Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie

3. veiller à une meilleure intégration des problématiques locales dans la mise en oeuvre de l'initiative Terrafrica de la Banque Mondiale
4. veiller à développer des synergies avec les actions entreprises dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC.

IV- AGIR AU NIVEAU REGIONAL ET SOUS-REGIONAL

Ces niveaux sont particulièrement pertinents pour développer des méthodes communes s'appliquant à des zones à problématiques comparables. Ils sont appropriés pour la coordination des politiques et correspondent à des niveaux d'intervention du NEPAD¹¹. Le niveau régional permet la mise en œuvre **d'actions transfrontalières pouvant contribuer à la prévention de conflits.**

Depuis les grandes sécheresses en Afrique sub-saharienne et en Afrique du Nord des années 70, l'action régionale en faveur d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une amélioration des systèmes d'alerte précoce ou de la lutte contre la dégradation des terres ont été une des préoccupations majeures de la France. La stratégie sectorielle « agriculture » du CICID réaffirme cette orientation en affirmant la nécessité « d'appuyer des systèmes d'observation de l'environnement sur le long terme en zones rurales (dégradation des sols, ressources en eau, pollution) afin d'orienter les politiques publiques en matière de prévention des crises alimentaires et des conflits environnementaux.

Aux côtés d'autres donateurs, la France est présente et active auprès des organisations régionales africaines comme l'OSS¹², le CILSS¹³.

Objectif 4 : aider à la construction, la diffusion, la mise en oeuvre de méthodologies communes et partagées

Actions :

1. poursuivre l'appui à l'OSS – fonctionnement, programmes majeurs (notamment suivi environnemental, ROSELT¹⁴, ressources naturelles partagées) - en vue de l'élargissement de l'acquis de ces programmes aux autres Conventions, à la fourniture de meilleures réponses aux besoins des administrations et des acteurs du développement des pays membres, au renforcement des capacités de l'OSS à jouer son rôle de mécanisme de coopération sud-sud et nord-sud.

Objectif 5 : appuyer la structuration de l'action sous-régionale et la coordination entre acteurs de divers Etats voisins

Actions :

1. poursuivre l'appui au CILSS dans ses objectifs de lutte contre l'insécurité alimentaire, de système d'alerte précoce, de maîtrise de l'eau et de LCD, en coordination avec l'OSS,

¹¹ NEPAD : nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

¹² OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel

¹³ CILSS : Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel

¹⁴ ROSELT : Réseau d'observatoire et de surveillance environnemental de long terme

2. renforcer les actions structurantes de type IREM-LCD¹⁵ pour fournir aux acteurs locaux de la LCD des gammes de pratiques éprouvées par le terrain - y compris celles issues de la société civile - et scientifiquement validées,
3. appuyer le CILSS et l'OSS dans leurs efforts d'accompagnement des pays membres pour le respect de leurs engagements vis à vis de la Convention sur la désertification, la défense conjointe de leurs intérêts dans les instances de concertation internationales, la présentation de bons dossiers de projets et l'amélioration des capacités de négociation.
4. favoriser les échanges entre les sous-régions africaines

Objectif 6 : développer des thématiques de recherche communes et nouvelles

Actions :

1. développer des analyses du coût et de l'impact de la dégradation des terres, des coûts liés à l'inaction, la définition de la vulnérabilité et de l'adaptabilité des populations,
2. développer des thèmes de recherche novateurs, notamment en matière socio-économique et de stratégies d'adaptation en lien avec les actions sur le terrain et les opérateurs OSI/ONG.

V- AGIR AU NIVEAU NATIONAL

C'est à ce niveau que se prennent les décisions stratégiques en matière de **solidarité nationale** et de développement. Les décideurs nationaux ont la responsabilité première d'assurer la cohérence et l'intégration optimales des programmes nationaux de LCD, de gestion de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la pauvreté et de développement rural. C'est au niveau national que se formalisent les cadres réglementaires et contractuels de répartition des compétences entre Etat et collectivités et qu'ont lieu les négociations avec les bailleurs de fonds. Ainsi, la stratégie sectorielle « agriculture » validée par le CICID stipule bien que « les engagements de la France dans le cadre des Conventions des Nations Unies pour l'environnement, notamment la Convention sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), ne peuvent être respectés que par une intégration de cette problématique dans toutes les interventions dans le domaine du développement rural ».

Il s'agit également du niveau pertinent pour **renforcer les structures d'Etats, les processus de décentralisation et de bonne gouvernance**, conditions nécessaires à l'efficacité globale de la LCD et la plus grande participation de la société civile.

Objectif 7 : soutenir l'élaboration des politiques et des stratégies nationales

Actions :

1. aider les ministères sectoriels en charge de la LCD à élaborer les arguments pour placer cet objectif au plus haut niveau possible dans les priorités nationales de

¹⁵ IREM-LCD : Initiative régionale pour l'environnement mondial en matière de lutte contre la désertification qui permet de financer des petits projets de Lutte contre la désertification et la dégradation des terres portés par la société civile dans les pays du CILSS

développement et de lutte contre la pauvreté (intégrer la LCD dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté) et mobiliser des sources de financement nationales

2. encourager les liens et les synergies entre les programmes d'actions nationaux relatifs à l'environnement, notamment ceux élaborés dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC,
3. donner les moyens à la société civile de participer à tous les débats nationaux et aux prises de décisions afin que les PAN soient orientés vers des actions de terrain intégrant les préoccupations des populations locales, et favoriser les partenariats entre ONG (sud-sud et nord-sud),
4. encourager l'établissement de cadres fonciers, sociaux et politiques favorisant la sécurité et la stabilité d'accès aux ressources et leur gestion durable,
5. veiller à ce que les actions de la coopération française en matière de développement rural intègrent une dimension de LCD, et améliorer la coordination avec les autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux,
6. en France, contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique française, des ONG et des OSI, des collectivités locales, aux enjeux de la LCD, en s'appuyant notamment sur le Groupe de Travail Désertification (GTD).

Objectif 8 : développer et promouvoir des systèmes et des techniques de gestion durable des ressources naturelles

Actions :

1. renforcer, en partenariat avec les chercheurs français, les capacités des chercheurs et des institutions scientifiques et universitaires nationales,
2. renforcer la promotion des systèmes de culture et des techniques culturales permettant d'intensifier les pratiques agricoles sans nuire à l'environnement : agricultures de conservation, techniques de gestion de la fertilité des sols et d'économie d'eau, techniques de lutte contre l'érosion, systèmes assurant la gestion concertée et durable des ressources ligneuses, la gestion améliorée des ressources pastorales et la prévention des conflits locaux, la conservation et la valorisation de la biodiversité locale,
3. favoriser des pratiques énergétiques limitant l'utilisation traditionnelle de la biomasse, qui constitue la principale ressource énergétique dans la zone sahélienne, et aider au développement de solutions plus durables (gestion de la ressource en bois, valorisation de déchets agricoles, amélioration de l'efficacité énergétique et développement des sources d'énergies renouvelables et d'énergies de substitution).

VI - AGIR AU NIVEAU LOCAL

L'échelon local doit être la finalité de toutes les interventions de la France dans ce domaine. C'est là que vivent les populations affectées et que l'on a constaté des initiatives et des dynamismes prometteurs, des innovations et des potentiels d'échanges de nature à renverser la tendance. Il est indispensable d'accompagner ces mouvements et de les encourager en créant des conditions favorables.

La France a beaucoup agi en faveur de la décentralisation et de l'émergence de la société civile. Ce niveau d'action doit encore être considérablement renforcé puisque c'est là que se situent les acteurs principaux de la lutte contre la désertification : les agriculteurs, les éleveurs et toutes les populations rurales dans leur ensemble. Ce sont eux, qui par des changements techniques et comportementaux appropriés, inverseront la tendance à la dégradation et diminueront la vulnérabilité de leurs sociétés face à la dégradation de leur environnement. Ils sont le groupe cible vers lequel doit converger tout l'effort, en cohérence avec l'orientation donnée par la stratégie sectorielle du CICID en matière d'environnement : « L'APD française contribuera à la mise en œuvre de la convention désertification par des projets bénéficiant en priorité aux populations concernées, principalement dans la zone soudano-sahélienne et dans le Maghreb ».

Objectif 9 : favoriser au niveau local l'émergence de projets de terrain

Actions :

1. sensibiliser, former les populations et les décideurs locaux au enjeux de la lutte contre la désertification,
2. poursuivre les actions d'appui à la gestion décentralisée et locale des ressources naturelles afin de renforcer le rôle et les capacités locales, notamment en moyens financiers, humains et techniques, au niveau villageois et des communes rurales,
3. développer des procédures de financements de micro-projets et de projets locaux en s'inspirant des leçons des projets IREM-LCD et d'autres initiatives de ce type,
4. appuyer les processus de contractualisation de la gestion des ressources naturelles et d'accès au foncier.

Objectif 10 : appuyer la mise en œuvre de projets durables

Actions :

1. développer les conditions de la viabilité des projets par leur appropriation par les acteurs locaux et la valorisation de leurs savoir-faire,
2. former les techniciens, notamment pour la diffusion des bonnes pratiques,
3. appuyer des projets développant des activités non agricoles pouvant alléger la pression sur les ressources,
4. veiller à l'équilibre entre les projets d'urgence (pour la subsistance à court terme) et les impératifs de durabilité sur le long terme,
5. favoriser la production conjointe avec les opérateurs de terrain, notamment les ONG, et la mise à disposition des acteurs locaux des résultats de la recherche par une meilleure médiation entre les scientifiques et les agriculteurs et les éleveurs, en utilisant des moyens divers (publications, films, formation, coopération avec les ONG et organisations villageoises...).

III - Perspectives de mise en œuvre

Depuis les sécheresses des années 70, la France a consacré d'importants moyens à la lutte contre la désertification, notamment en Afrique subsaharienne et au Maghreb. Ainsi, à travers l'ensemble de ses interventions, la France a consacré en moyenne un volume financier annuel d'environ 38 M€ sur la période 2001 – 2003 répartis entre des actions à caractère institutionnel, des actions de recherche scientifique et des actions de terrain.

L'Agence Française de Développement dans son rôle d'opérateur-pivot de la coopération française dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) s'attache à promouvoir dans les pays touchés (Maghreb et Sahel) des projets ayant un impact sur la désertification : développement local, gestion concertée des ressources naturelles, agriculture de conservation, sécurisation de l'élevage transhumant, hydraulique villageoise... Les actions financées par l'AFD, qui représentent actuellement plus de la moitié de l'effort français au titre de la lutte contre la désertification seront poursuivies, dans le cadre de ce plan d'action. La part des financements mis en oeuvre par les ONG et les autres acteurs de la société civile sera accrue de manière significative.

L'intégration de lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les programmes des bailleurs de fonds et les politiques de développement nationales permettra de mobiliser les ressources financières en faveur d'actions concrètes. A ce titre, la France mobilise son assistance technique au sein des différentes institutions internationales et régionales et soutient les structures régionales dans leur rôle d'appui – conseil aux pays concernés. Elle appuie les travaux de recherches pour développer des argumentaires sur les impacts socioéconomiques de la désertification.

De perspectives nouvelles de financements se dessinent au titre de l'adaptation au changement climatique. La France veillera à ce que les actions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres soient prises en compte par les fonds en cours de mise en place (Fonds pour les Pays les moins Avancés) ou en perspective (Fonds pour l'adaptation) et que les pays touchés, notamment les pays d'Afrique subsaharienne y aient accès.